



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion libre et immédiate

La Municipalité se donne 53 objectifs pour repenser Villeneuve

Pour la première fois, la Municipalité de Villeneuve présente au Conseil communal et à la population son programme de législature 2016-2021. Sous les thèmes principaux de la vitalité et de la communication, l'exécutif s'est donné 53 objectifs pour repenser Villeneuve. Le programme de législature sera remis fin juin à tous les habitants au travers du journal communal.

Pour la première fois, les élus municipaux ont rendu public leur programme de législature. Réuni jeudi soir, le Conseil communal a eu la primeur de découvrir le document intitulé « Vitalité et communication, 53 objectifs pour repenser Villeneuve ».

Vitalité et communication. Tels sont les deux thèmes mis en avant par l'exécutif. L'accent a été porté sur la volonté de garantir la vitalité de la commune, aussi bien du bourg, de la zone industrielle et commerciale, de ses différents quartiers et du littoral. La priorité sera également de fonder la politique municipale sur une communication proactive et davantage soutenue.

Quatre thèmes et mesures fortes

Le programme de législature 2016-2021, présenté en format A2, réunit les 53 objectifs municipaux en quatre thématiques principales, symbolisée chacune par une mesure concrète forte.

- **Urbanisme : vitalité et mobilité**
Mesure forte : la construction d'un complexe polyvalent d'activités, dont un collège primaire intercommunal à la Tronchenaz.
- **Qualité de vie : sécurité et convivialité**
Mesure forte : la création d'une déchetterie communale.
- **Economie : attractivité et proximité**
Mesure forte : la construction d'installations de turbinage et de microfiltration de l'eau de source.
- **Gouvernance : modernisation et communication**
Mesure forte : la construction d'un nouveau bâtiment administratif communal.

Une large distribution

Par souci de transparence et d'information, la Municipalité a décidé de diffuser son programme à l'ensemble de la population, par un encartage dans le journal communal de la fin du mois de juin. Le programme est également accessible sur les médias sociaux et le site internet de la commune.

La Municipalité